

Année 2017

Rapport d'activités

*Centre des Immigrés
Namur-Luxembourg
ASBL*

Centre des Immigrés Namur-Luxembourg *ASBL*
Avenue Herbofin 16B, 6800 Libramont
Téléphone : 061/29.25.18
Fax : 061/29.25.19
www.cinl.be

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
1 INTRODUCTION.....	3
2 L'ORGANISATION DU TRAVAIL	5
2.1 Le territoire	5
2.1.1 Pour l'accompagnement social et juridique	5
2.1.2 Pour l'accompagnement social, juridique et psychologique	5
2.2 Le temps	5
2.2.1 Le service d'accompagnement social spécialisé en droit des étrangers	6
2.2.2 Le service d'accompagnement psychologique	6
3 LES MISSIONS DU CINL.....	6
3.1 L'accompagnement social global et l'accompagnement social spécialisé en droit des étrangers	6
3.2 L'accompagnement psychologique	7
4 LE SERVICE SOCIAL.....	9
4.1 Evolution du travail social.....	9
4.1.1 Les demandes d'asile.....	9
4.1.2 Le regroupement familial et les visas humanitaires	13
4.1.3 Les mineurs étrangers non-accompagnés (MENA)	14
4.1.4 L'accès au séjour légal	17
4.2 Données statistiques	21
4.2.1 Nombre de dossiers.....	21
4.2.2 Situation familiale et socio-professionnelle du public.....	21
4.2.3 Les pays d'origine	22
4.2.4 Les domaines d'interventions.....	22
4.3 Le travail en partenariat	23
4.3.1 Au niveau fédéral, régional et communautaire	23
4.3.2 Au niveau provincial	24
5 LE SERVICE PSYCHOLOGIQUE.....	27
5.1 Le service psychologique, contextualisation et démarche	27
5.2 Description du projet.....	27

5.3	Le soutien au réseau	29
5.4	Données statistiques	30
5.4.1	Le nombre de suivis	30
5.4.2	Le genre	30
5.4.3	Pays d'origine	31
5.4.4	Informations diverses	31
5.5	Les partenaires	32
5.5.1	Au niveau fédéral, régional et communautaire :	32
5.5.2	Au niveau provincial :	34
5.5.3	Accompagnement et supervision :	35
5.5.4	La Concertation Exil :	35
6	GESTION DU PERSONNEL.....	37
6.1	La gestion d'équipe.....	37
6.2	La formation continue et la supervision d'équipe	38
7	PISTES D'ACTION ET CONCLUSION	40

1 INTRODUCTION

L'année 2017 a été une année marquante pour le CINL. Plusieurs évolutions ont vu le jour et certains changements ont été opérés.

Nous avons déménagé notre antenne de Bertrix afin de revenir à d'anciennes racines ; nous sommes de retour à Libramont. Ce déménagement a été pensé en termes logistiques : nous désirions être plus accessibles, ce qui est rendu possible par la proximité entre la gare ferroviaire et la gare des bus, et nos nouveaux locaux. De même, notre équipe s'est agrandie et nous avons besoin d'un plus grand espace. Nous pouvons, dès lors, proposer des prises en charge familiales en co-intervention.

Notre service psychologique ancré en province de Luxembourg a continué à se développer et a ajouté une nouvelle corde à son arc : un volet formation. C'est ainsi qu'en avril 2017, l'équipe des psychologues du CINL, en partenariat avec le Centre Régional d'Intégration de la province de Luxembourg (Crilux), a organisé la formation « *Dépasser la survie et se remettre à vivre* » sur le traumatisme psychique. Ce volet connaîtra une évolution pour 2018 car plusieurs formations sont d'ores et déjà prévues.

L'équipe de notre service social a continué à se former en droit des étrangers, rameau juridique spécifique qui connaît de multiples évolutions, afin de pouvoir poursuivre leur travail adéquatement. L'équipe sociale aimerait mettre en place des activités collectives pour permettre aux personnes de sortir de l'isolement, stimuler leurs ressources, valoriser leurs connaissances et leurs compétences suite aux demandes émises par les bénéficiaires l'an dernier.

De même, le CINL a mobilisé le secteur social actif en province de Namur et de Luxembourg afin de consolider les relations entre partenaires. Toutefois, la fermeture de plusieurs centres d'accueil a mis fin à de belles collaborations.

Une fin d'année, cela représente une clôture comptable et administrative, mais cela offre également l'opportunité de prendre un temps de recul vis-à-vis de toutes les démarches et actions qui ont été portées, menées, au cours des douze mois précédents. La rédaction du rapport d'activités nous permet d'acter différents constats et de mettre en lumière de possibles pistes d'actions.

Nous vous invitons à découvrir notre travail au travers de ce rapport d'activités.

Nous aimons rappeler que « *Le trésor de la vie et de l'humanité est la diversité* »¹.

¹ Edgar Morin, *Dialogue sur la nature Humaine*, L'aube, 2000.

Bonne lecture,

L'équipe du CINL.

2 L'ORGANISATION DU TRAVAIL

2.1 LE TERRITOIRE

Le CINL travaille sur deux provinces et est présent dans 4 villes différentes, à savoir :

2.1.1 POUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET JURIDIQUE

- À **Namur** :

Place l'Illon, 13(1) – 5000 Namur

Tel : 081/ 22 42 86 Fax : 081/ 41 48 98

2.1.2 POUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, JURIDIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

- À **Bertrix** :

Rue de la gare, 20 – 6880 Bertrix (nouvellement Libramont : avenue Herbofin 16B, 6800 ; cependant toutes nos actions de 2017 se sont déroulées dans nos anciens locaux de Bertrix).

- À **Marche-en-Famenne** :

Avenue du Monument, 8A – 6900 Marche-en-Famenne

- À **Arlon** :

Rue des Déportés, 140 (dans les locaux de l'Ulg) – 6700 Arlon

2.2 LE TEMPS

En province de Luxembourg, afin d'optimiser les synergies possibles, les journées de consultations psychologiques coïncident toujours avec les journées de permanences sociales. En cas de besoin, les travailleurs peuvent donc s'appuyer sur les compétences de chacun et construire ensemble l'accompagnement le plus adapté possible aux besoins des bénéficiaires.

De plus, une réunion d'équipe multidisciplinaire est prévue, bimensuellement, le mercredi matin, afin de favoriser les échanges et les réflexions autour de nos prises en charge, et ce toujours en vue d'accompagner au mieux chaque bénéficiaire.

2.2.1 LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SPÉCIALISÉ EN DROIT DES ÉTRANGERS

Le travail d'accompagnement social spécialisé en droit des étrangers se décline de deux manières différentes, en fonction des besoins de chacun. En effet, chaque semaine, les bénéficiaires peuvent être reçus sans rendez-vous lors des permanences sociales. Néanmoins, pour les dossiers plus complexes ou lorsque la présence d'un interprète est nécessaire, les bénéficiaires peuvent être reçus sur rendez-vous.

2.2.2 LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Le travail d'accompagnement psychologique se déroule toujours sur rendez-vous.

3 LES MISSIONS DU CINL

3.1 L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SPÉCIALISÉ EN DROIT DES ÉTRANGERS

En 2017, le service social a compté quatre assistants sociaux excepté d'août à novembre où l'équipe était réduite à trois travailleurs sociaux. Cette équipe est présente sur les quatre antennes du CINL, donc sur les deux provinces couvertes par le service.

Les assistants sociaux reçoivent les bénéficiaires sur rendez-vous et lors des permanences sociales hebdomadaires organisées sur chaque lieu de travail au cours desquelles toute personne peut se présenter et être reçue par l'un d'eux.

Le service social est un lieu d'accueil et d'écoute d'une part, et propose un accompagnement social spécialisé en droit des étrangers d'autre part. Le service est ouvert à tous, et ce indépendamment du sexe, de l'âge, de la nationalité ou de la situation administrative des bénéficiaires.

Chaque assistant social est spécialisé en droit des étrangers et offre à toute personne la possibilité d'être accompagnée dans les démarches relevant de cette matière. En effet, pour la plupart des personnes d'origine étrangère, l'arrivée en Belgique commence par un parcours administratif souvent long et complexe. La mission première du CINL est d'accompagner ces personnes tout au long de ce processus en leur apportant d'abord des informations claires et précises sur leurs droits et les différentes possibilités qui s'ouvrent à elles, de manière à ce qu'elles puissent elles-mêmes, en toute connaissance de cause, poser les choix les plus réalistes par rapport à leur situation.

A côté de cet accompagnement juridique, une grande place est également accordée à l'accompagnement social au sens « humain » du terme. La plupart des personnes que nous rencontrons vivent ou ont vécu une situation d'exil. Certaines sont traumatisées, d'autres désespérées, perdues, isolées ou ne trouvent pas leur place dans cette nouvelle société. Certaines ont simplement besoin d'échanger, de sortir, de voir du monde. D'autres encore s'adaptent très bien à leur nouvelle vie mais ont besoin, occasionnellement, d'une aide quelconque.

L'accompagnement est varié et s'adapte à chacun. Selon les besoins exprimés, il peut aller d'une simple information à une présence plus soutenue aux côtés de la personne. Il arrive que les assistants sociaux accompagnent des bénéficiaires plus vulnérables lors de rendez-vous cruciaux (audition au CGRA, rendez-vous médicaux importants, ...).

Les permanences sociales sont une des portes d'entrée du service, l'occasion d'une première rencontre : prise de contact, écoute, explication de nos missions, orientation éventuelle, premières informations, ... Si en permanence certaines demandes sont ponctuelles, d'autres sont aussi le début d'un accompagnement à plus long terme. Dans ce cas, nous proposerons souvent à la personne des rendez-vous réguliers, éventuellement avec un interprète, afin de suivre la situation et de travailler au rythme de la personne.

Les assistants sociaux accomplissent également un travail de médiation sociale et interculturelle qui a pour objectif d'aider les personnes étrangères ou d'origine étrangère à comprendre le fonctionnement des institutions belges mais aussi d'aider ces institutions (office des Etrangers, administrations communales, CPAS, avocats, ...) à comprendre la situation de la personne. L'objectif est, par un travail de dialogue, de faciliter la communication entre toutes les parties.

En 2017, le CINL a organisé une séance d'information collective dans ses locaux, abordant devant un groupe les questions d'accès au séjour et de regroupement familial.

3.2 L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Dans le courant de l'année 2013, un projet a été introduit dans le cadre des Fonds Européens pour les Réfugiés afin de pouvoir mettre sur pied un service d'accompagnement psychologique et thérapeutique spécialisé dans la prise en charge de personnes migrantes sur le territoire de la province de Luxembourg. Ce service a vu le jour en août 2014. Depuis plus de trois ans maintenant, le CINL est devenu un service pluridisciplinaire.

En 2017, le service psychologique du CINL était constitué de deux psychologues, leur temps de travail était réparti sur un équivalent temps plein et demi. Les psychologues reçoivent les personnes sur rendez-vous au sein de nos trois antennes luxembourgeoises. Des consultations individuelles, de couples, de familles, pour un public d'enfants et d'adultes, y sont organisées. Les consultations familiales sont menées par les deux psychologues du service, en co-intervention. Les nouveaux locaux loués à Libramont vont permettre de renforcer la collaboration entre les psychologues du service car ils travailleront plus fréquemment sur le même lieu de travail.

Le service psychologique travaille en étroite collaboration avec le service d'interprétariat social wallon (Sétis). La présence d'un interprète est donc assurée lorsque cela s'avère nécessaire. Il est important que les personnes puissent s'exprimer dans leur langue maternelle afin que leurs souffrances et traumatismes puissent se dire. De plus, au sein de ces consultations, divers médiums peuvent être utilisés, les psychologues s'adaptent en fonction de la personne qu'elles rencontrent. Ces médiums (expression corporelle, pictogramme, exercices de thérapie cognitivo-comportementale, expression artistique, ...) permettent aux patients de s'exprimer au travers de canaux différents de celui du langage. Effectivement, dans toute culture, il n'est pas toujours aisé de parler de soi et de son vécu.

Le service psychologique développe des formations et en organise avec la participation d'intervenants extérieurs, sur les thématiques de la santé mentale et des prises en charge multiculturelles. Il a aussi pour mission de mettre en place des activités thérapeutiques collectives.

Depuis 2016, le service psychologique participe également à la concertation des initiatives spécifiques de services de santé mentale et des initiatives psychosociales concernant la prise en charge psychothérapeutique des personnes migrantes. Cette concertation a vu le jour au sein du CRÉSaM qui est le centre de Référence en Santé Mentale. Ce projet est soutenu par la Fondation Roi Baudouin et la Région Wallonne. Il a pour ambition de proposer des offres de soins en santé mentale adaptées, harmonisées et accessibles sur l'ensemble du territoire wallon pour le public des personnes étrangères et d'origine étrangère.

4 LE SERVICE SOCIAL

4.1 EVOLUTION DU TRAVAIL SOCIAL

4.1.1 LES DEMANDES D'ASILE

a) QUELQUES CHIFFRES

En 2017, 18.088 personnes² ont introduit une demande d'asile contre 18.710 en 2016. Ces personnes qui ont demandé l'asile provenaient majoritairement de Syrie, d'Afghanistan, d'Irak, de Guinée, de Palestine, d'Albanie, d'Erythrée, de Russie, de la République Démocratique du Congo et de Turquie.

En 2017, le CGRA a octroyé à 50,7 % des demandes, une décision finale positive. Il s'agit de 9.931 décisions, ces dernières touchant un total de 13.833 personnes.

Au sein de ces 50.8 %, pourcentage de décisions positives rendues par le CGRA, 38,7 % des décisions étaient des décisions de reconnaissance du statut de réfugié. Les 12 % restant concerne l'octroi du statut de la protection subsidiaire.³

Ces chiffres découlent également du fait qu'énormément de dossiers syriens ont été traités et que les pays de provenance des demandeurs d'asile actuels sont des zones de conflits armés et/ou connaissent des crises géopolitiques sévères.

b) L'ASILE

La procédure d'asile est examinée par les instances compétentes en Belgique, qui sont l'Office des Etrangers (OE), le Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA) et le Conseil du Contentieux (CCE). Leur objectif est de vérifier si un demandeur d'asile peut se voir octroyer une protection de la part de la Belgique. Cette protection peut donc prendre deux formes : la protection subsidiaire ou le statut de réfugié. L'asile est un long processus qui ne peut promettre aucune garantie quant à l'obtention d'une ces protections.

² Depuis le 01.01.2016 les statistiques relatives à l'asile se réfèrent à des personnes et non plus à des demandes. Dès lors, sont désormais comptabilisés non seulement les demandeurs d'asile adultes, les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) mais également les mineurs qui accompagnent leurs parents ou leur tuteur légal. <https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Documents/Rapport%20statistiques%202016%20FR.pdf>

³ Informations reprises sur le site du CGRA : <http://www.cgra.be/fr/chiffres>

La première étape de cette demande d'asile est l'Office des Etrangers, c'est cette instance qui procède à l'enregistrement des demandes et qui vérifie si la Belgique est bien compétente pour le dossier. En effet, si la personne a déjà donné ses empreintes, demandé un VISA, ou autre, dans un autre pays d'Europe, celle-ci est susceptible d'être renvoyée dans ce dit pays pour l'examen de sa demande d'asile (via le règlement Dublin⁴). Lorsqu'il s'agit d'une demande d'asile multiple, le dossier est envoyé au CGRA et sera pris en considération uniquement si les nouveaux éléments qui y sont contenus sont susceptibles de faire renverser la décision précédente de manière significative.

Lors de l'interview à l'OE, les personnes sont soit reçues directement ou obtiennent un numéro qui détermine une date de convocation. Dès lors, les personnes sont tenues de vérifier quotidiennement, sur le site de l'OE si leur date de convocation est bien maintenue et non postposée. Il semblerait que cette façon de fonctionner devienne plus fréquente et deviendra peut-être l'unique manière de fonctionner de l'OE à l'avenir. Ceci représente une difficulté supplémentaire car il faut pouvoir comprendre le système et disposer d'un accès à internet.

Lors de cette rencontre à l'OE, les personnes passent une interview sur les raisons qui les ont poussés à fuir leur pays et demander une protection à la Belgique. Lorsque l'OE considère que la Belgique est bien le pays compétent et que la demande peut être prise en considération, elle est transmise au CGRA.

La deuxième étape de la demande d'asile peut dès lors débiter : l'examen du dossier par le CGRA. Les personnes attendent de recevoir une convocation pour une interview au CGRA. Cette interview sera menée par un officier de protection (agent du CGRA). Cependant, l'attente de cette convocation peut être très longue et varie en fonction des personnes (cette attente peut dépasser le terme d'une année, et ce simplement pour être entendu). Toutefois, dernièrement, le CGRA assure apurer peu à peu son arriéré de dossiers suite au retard qu'ils avaient pris lors de l'affluence de migrants en 2015. Sur le terrain, nous remarquons que les délais restent très longs.

Lors de l'interview au CGRA, l'officier de protection qui se charge de mener l'entretien va déterminer, en fonction des éléments que la personne apporte, si oui ou non elle peut prétendre à une protection de la part de la Belgique. Cette décision reste assez subjective et dépend de beaucoup de facteurs. La personne est généralement assistée de son avocat, d'un interprète (si nécessaire), de l'Officier de

⁴ Il s'agit d'un règlement européen qui détermine quel Etat de l'Union Européenne est compétent pour le traitement d'une demande d'asile.

protection et d'une personne de confiance⁵ si elle le souhaite. Le CGRA peut interviewer plusieurs fois une personne avant de donner une décision.

L'officier de protection doit déterminer si la personne rentre dans les critères pour obtenir le statut de réfugié ou de protection subsidiaire.

Pour être reconnu réfugié, la personne doit pouvoir prouver qu'elle « *crain*t, avec raison, d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. »⁶

Si l'étranger ne rentre pas dans les conditions pour être reconnu réfugié, il peut prétendre à l'octroi de la protection subsidiaire si « *il y a de sérieux motifs de croire que, s'il était renvoyé dans son pays d'origine ou, dans le cas d'un apatride, dans le pays dans lequel il avait sa résidence habituelle, il encourt un risque réel de subir des atteintes graves, et qui ne peut pas ou, compte tenu de ce risque, n'est pas disposé à se prévaloir de la protection de ce pays et ce, pour autant qu'il ne soit pas concerné par les clauses d'exclusion. »*⁷

Si le CGRA ne reconnaît à la personne ni le statut de réfugié, ni le statut de protection subsidiaire, il donne une décision négative. La personne a alors généralement un mois pour introduire un recours auprès du Conseil du Contentieux avec l'aide d'un avocat.

Trois choix s'offrent ensuite au Conseil du Contentieux des Etrangers : confirmer la décision du CGRA et donner un négatif ; renvoyer le dossier au CGRA pour un réexamen ou octroyer directement la protection subsidiaire ou le statut de réfugié à la personne.

c) NOTRE TRAVAIL

Notre travail se situe au travers de toutes les étapes de cette demande d'asile. Théoriquement, il serait idéal que nous puissions voir les personnes avant même qu'elles introduisent leur demande pour pouvoir les y préparer. En effet, la politique se durcit et il faut être attentif au moindre détail et ce dès le début sous peine d'être pénalisé plus tard. Dans la pratique, les personnes viennent généralement

⁵ Un professionnel peut assister le demandeur d'asile lors de son interview au CGRA si ce dernier le désire. La demande doit donc être soutenue par le demandeur d'asile, et un formulaire doit être rempli préalablement.

⁶ <http://www.adde.be/ressources/fiches-pratiques/asile/le-statut-de-refugie>

⁷ <http://www.adde.be/ressources/fiches-pratiques/asile/protection-subsidiaire>

nous voir lorsque la demande est déjà introduite, voire quand le dossier est déjà au CGRA, ou encore même quand une décision négative a déjà été prise.

Notre travail est donc divers et dépend de l'état d'avancée du dossier. Il peut aller d'une simple information par rapport à la procédure jusqu'à un travail plus long et conséquent sur le fond de la demande.

Nous mettons d'abord tout en œuvre pour que la personne puisse comprendre où elle se situe dans la procédure d'asile, qu'elle saisisse chaque étape mais également qu'elle sache ce que les instances belges attendent d'elle.

Ensuite, nous regardons ensemble les éléments à mettre en évidence dans le dossier. Pour ce faire, nous proposons à la personne d'entamer avec elle ce que l'on appelle un « *récit de vie* », il s'agit de comprendre en détails son histoire pour pouvoir expliquer ce qui l'a poussée à fuir son pays et demander la protection de l'état belge. Cette préparation permet aux personnes de pouvoir exposer un récit plus clair lors de l'interview au CGRA car nous aurons déjà eu l'occasion de pointer ensemble les zones d'ombres ou les éléments sur lesquels il est important d'insister.

Les assistantes sociales ou psychologues du CINL peuvent, au besoin, accompagner les bénéficiaires au CGRA en tant que « *personne de confiance* ». Durant toute la procédure d'asile nous collaborons étroitement avec les psychologues de notre service si les bénéficiaires souhaitent bénéficier, en parallèle, d'un suivi thérapeutique.

Nous accompagnons également plus largement les personnes tout au long du processus, notamment pour la recherche de documents de preuves, les recherches par rapport au pays d'origine⁸, les contacts avec les avocats, les centres d'accueil, les CPAS, les médecins,...

Si une décision négative est prise par le CGRA, nous collaborons avec les avocats pour introduire un recours. Nous effectuons tout un travail avec les bénéficiaires pour qu'ils puissent s'expliquer face aux arguments négatifs avancés par le CGRA dans leur décision. Il faut savoir que la décision négative peut arriver près d'un an après l'interview. Nous avons également pour rôle de soutenir la personne dans cette épreuve, car lorsque qu'une décision négative « *tombe* », ce sont des espoirs qui s'effondrent, et

⁸ Recherches par rapport au contexte politique, à la situation actuelle générale du pays ou par rapport à une situation spécifique en lien avec la demande d'asile (par exemple les risques en matière pénale encourus par un homosexuel au Liban).

parfois une remise en question ardue fait jour par rapport à l'action à mettre en place (recours, retour au pays, vie dans l'« *illégalité* »,...).

Ce travail a beaucoup de sens et est nécessaire selon nous car nous pensons qu'il est difficile de répondre aux exigences des instances d'asile sans y être préalablement préparé. Ce suivi est souvent très long et intense avec les personnes, mais il nous permet de défendre les droits des bénéficiaires et de rendre quelque peu plus humaine cette demande d'asile qui est un long combat.

d) TENDANCES POUR 2018 ET RETOUR SUR 2017

Les projets de réforme de la loi sur les étrangers et de la loi sur l'accueil des demandeurs d'asile vont de nouveau vers plus de restrictions, ce qui impactera directement les droits des personnes.

Ces mesures viseraient encore à restreindre la liberté et les droits des demandeurs d'asile dans le but d'accroître la difficulté d'obtenir un statut de séjour, mais également la possibilité de perdre un droit de séjour déjà difficilement acquis. Il y a également l'ambition de décourager les personnes à demander une protection à la Belgique. Ces décisions vont à l'encontre des droits humains et de la lutte que nous menons pour ces derniers.

4.1.2 LE REGROUPEMENT FAMILIAL ET LES VISAS HUMANITAIRES

La procédure de regroupement familial n'a pas subi de changement majeur au cours de l'année 2017. Une personne en séjour légal en Belgique a donc toujours le droit de se faire rejoindre par son conjoint et ses enfants, pour autant que ces derniers soient mineurs d'âge. Elle doit en outre remplir certaines conditions telles que bénéficier d'une assurance-maladie, d'un logement suffisant et de ressources stables, régulières et suffisantes.

Notre travail dans le cadre du regroupement familial est tout d'abord un travail d'explication sur le fonctionnement de la procédure, les documents à fournir, les modalités de légalisation des documents, les frais de procédure, ... Donner la bonne information est cruciale pour ce type de dossier car il existe une dimension temporelle, notamment pour les réfugiés qui bénéficient de conditions allégées⁹ durant l'année de reconnaissance de leur statut. Nous rencontrons souvent des personnes qui sont contraintes d'introduire une nouvelle demande de regroupement familial car, dû à un manque d'information, leur premier dossier était incomplet.

⁹ Ils ne doivent pas disposer d'un logement suffisant et de ressources suffisantes.

Les dossiers étant introduits à l'ambassade dans le pays d'origine des personnes, nous sommes en contact étroit avec celles-ci pour la prise de rendez-vous et le suivi du dossier. Après l'introduction, le dossier est transféré à l'Office des Etrangers pour examen. Nous continuons de suivre le dossier durant les 9 mois de traitement en envoyant les actualisations¹⁰ sur la situation des personnes au service compétent.

Le regroupement familial n'est prévu qu'entre conjoints et/ou parents et enfants mineurs. Cependant, les compositions familiales complexes et les situations humanitaires difficiles font que les personnes établies en Belgique veulent se faire rejoindre par d'autres membres de la famille, un enfant majeur par exemple. Nous travaillons, alors, de plus en plus dans le cadre des visas humanitaires, c'est-à-dire des visas délivrés de manière exceptionnelle au vu d'une situation particulière. La délivrance d'un tel visa est laissée à l'appréciation de l'Office des Etrangers et n'a, contrairement au regroupement familial, pas de conditions légales définies. Il ne s'agit donc pas d'un droit mais d'une faveur. Le résultat n'est donc pas garanti et les démarches sont fastidieuses et coûteuses. Le premier travail à faire est d'évaluer les chances de réussite d'une telle demande. Pour cela, il faut prendre en compte la situation humanitaire dans le pays d'origine mais aussi la situation financière de la personne en Belgique, car ce sont ces aspects qui peuvent influencer sur la décision de l'Office des Etrangers. Nous nous occupons ensuite d'aider la personne à rassembler les documents nécessaires à la demande et à rédiger la demande de visa en expliquant la situation et en argumentant le plus possible en regard au droit européen et international.

Dans le cadre du regroupement familial et du visa humanitaire, il est important d'être disponibles et présents pour nos bénéficiaires. Les délais d'attente sont longs : 9 mois pour le regroupement familial et plus d'un an pour le visa humanitaire. Nous assumons alors également la fonction de soutien psychologique pour aider les personnes à traverser l'insécurité affective et l'attente liées aux demandes.

4.1.3 LES MINEURS ÉTRANGERS NON-ACCOMPAGNÉS (MENA)

Lors du rapport d'activité précédent, nous vous avons fait part de la prise en charge d'un nouveau public: les MENA (mineurs étrangers non-accompagnés). Certes, il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau mais au sein de notre institution nous recevons de plus en plus de MENA.

Pour rappel, « l'article 5 de la loi sur la tutelle définit un MENA comme toute personne ¹¹:

¹⁰ Nouveau contrat de bail, nouvelles fiches de paie,...

¹¹ <http://www.mineursenexil.be/fr/dossiers-thematiques/Mena/definition-et-statistiques-1/>

- de moins de dix-huit ans,
- non accompagnée par une personne exerçant l'autorité parentale ou la tutelle
- ressortissante d'un pays non membre de l'Espace économique européen (EEE),
- et étant dans une des situations suivantes :
 - soit, avoir demandé la reconnaissance de la qualité de réfugié;
 - soit, ne pas satisfaire aux conditions d'accès au territoire et de séjour déterminées par les lois sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

Depuis fin 2014, la définition de MENA a été élargie et inclut également des mineurs européens sous certaines conditions.

En Belgique, s'il existe des doutes quant à l'âge déclaré d'un mineur, ce dernier sera soumis à une série de tests dont l'objectif est bien de déterminer son âge. Ensuite, cet âge évalué sera pris en compte dans toutes les démarches entreprises par le jeune. De nombreuses critiques ont été émises par rapport à ces tests et à leur fiabilité¹². Cette année, nous avons été confrontés à plusieurs reprises aux limites de ces tests mais également à leur impact sur les jeunes rencontrés. Ce fut notamment le cas pour un jeune qui souhaitait introduire une demande d'asile et dont le test d'âge estimait qu'il était majeur. Le tuteur, de même que le personnel du centre, qui l'accompagnaient remettaient en cause ce résultat. En faisant part de leur doute, l'âge estimé a été réduit d'une année. Cela illustre bien l'importance pour ce public d'un accompagnement de proximité pour que ce type d'information capitale puisse être révélée et communiquée à temps.

Le fait qu'un demandeur d'asile soit reconnu en tant que MENA va lui donner droit à certains aménagements dans le cadre de la procédure d'asile. En effet, son audition se fera par un agent de protection spécialement formé. Les questions posées ainsi que les réponses pouvant être attendues sont également adaptées à l'âge du jeune et à son degré de maturité. L'accueil qui sera proposé dès l'introduction de la demande doit également être ajusté aux spécificités de ce public. Cet accueil se fera soit dans un centre spécialement conçu pour ce public ou au sein d'un centre classique mais avec du personnel et un accompagnement adapté. Enfin, il est obligatoire que le MENA reconnu se voit attribuer un tuteur qui sera son représentant légal dans toutes les démarches comme l'inscription à l'école, à la mutuelle ou dans sa procédure d'asile.

Tout au long de sa minorité, le MENA est considéré comme une personne vulnérable. En effet bien que les migrants soient de manière générale un public fragilisé étant donné leur exil, les MENA le sont plus particulièrement surtout du fait de leur jeune âge et de l'absence d'un adulte qui les accompagne et

¹² http://www.sdj.be/IMG/pdf/test_age-3.pdf

bien souvent qui peut les protéger. C'est également cette vulnérabilité que nous sommes amenés à prendre en compte lorsque nous accompagnons ce public.

Une des demandes que nous recevons le plus souvent de la part des MENA concerne le regroupement familial. Or, nous avons accompagné cette année certains jeunes dont la demande s'est avérée complexe (étant donné qu'ils venaient d'être majeurs, que les parents étaient décédés, que la famille n'avait pas de moyens financiers, ...). Notre rôle est de les aider à prendre les décisions qu'ils estiment être opportunes et qu'ils aient conscience des conséquences inhérentes à ces dernières. Cela implique souvent d'entrer en contact avec les tuteurs, les institutions scolaires, le réseau qui peut exister autour de chacun. L'accompagnement que nous proposons par le passé a dû évoluer. Par exemple, parler du regroupement familial à un enfant de 12 ans qui vient d'être reconnu réfugié, nous demande de développer des outils de compréhension adéquats. Dans ce type de situation, la pluridisciplinarité du CINL est un atout majeur, un binôme psychologue-assistant social peut rencontrer l'enfant et utiliser des médiums adaptés à son âge. Les psychologues du service sont formés également à la prise en charge de ce public.

En effet, les jeunes que nous rencontrons vivent ou ont vécus différents événements particulièrement traumatisants. Ces événements sont tantôt liés à leur pays d'origine et à leur fuite (violences vécues au pays, trajet d'exil traumatisant, ..) tantôt à leur parcours en Belgique (violences institutionnelles, difficultés liées à la vie en communauté, à la scolarité, à l'intégration,...). De plus, nous constatons que ces jeunes sont souvent tiraillés entre les exigences de la Belgique et celles de leur famille voire de leur communauté. Bien souvent on leur demande de s'inscrire, ici, dans un projet de vie, de mettre des choses en place pour leur scolarité, leur intégration, leur avenir,... Mais comment ces jeunes peuvent-ils s'inscrire dans de tels projets quand ils savent que leur famille est toujours en danger au pays ? Un jeune rencontré nous faisait part de cette difficulté. Alors qu'il venait de devenir majeur, nous avons dû lui expliquer la complexité et l'incertitude par rapport à la venue de sa maman et de sa fratrie en Belgique. Il ne comprenait pas pourquoi tout devenait plus complexe maintenant qu'il est âgé de 18 ans. Comme il nous l'a expliqué, cela fait deux ans qu'il a quitté son pays et qu'il a appris à grandir, à se débrouiller seul. Maintenant, il n'a plus besoin de quelqu'un pour s'occuper de lui. Ce qu'il a besoin c'est de savoir que sa maman et ses frères sont en sécurité.

De plus, quand nous sommes confrontés à une demande de regroupement familial, il est important de prendre le temps de bien identifier la demande mais surtout le profil de la famille concernée. Quelques informations nous sont donc indispensables afin de donner les renseignements les plus justes. Il est, par exemple, indispensable de savoir quand le MENA sera majeur, quel statut il a obtenu, quels membres

de sa famille il souhaiterait faire venir, ce qu'il en a dit dans le cadre de sa demande d'asile, quelle est la situation de la famille sur place, de quels moyens financiers la famille dispose, ...

Toutes ces informations vont être indispensables afin d'évaluer la faisabilité de la demande. Ce n'est pas toujours facile car dans les dossiers plus compliqués, nous ne pouvons apporter aucune garantie par rapport à l'issue positive. Or, il apparaît souvent que regrouper sa famille est le but ultime de toutes les procédures qu'ils ont entreprises depuis le départ du pays. C'est souvent cet espoir qui leur a permis de tenir. Il n'est donc pas facile d'accompagner un jeune qui se rend compte que ce projet ne verra peut-être jamais le jour.

C'est notamment le cas pour un jeune Afghane que nous avons accompagné et dont les parents sont décédés. Il souhaitait se faire rejoindre par ses frères et sœurs mais malheureusement ce genre de dossier a peu de chances d'aboutir. Dans ces situations, au-delà de donner l'information sur la procédure, il est indispensable de rester attentifs au profil vulnérable de ce jeune et de pouvoir être présents pour l'aider à supporter cette épreuve. Une bonne collaboration avec l'avocat et le tuteur est dès lors indispensable afin d'offrir au jeune un réseau solide sur lequel il peut s'appuyer.

Souvent, par le biais de cette demande de regroupement familial, les MENA rencontrés ont pu nous solliciter pour d'autres problématiques liées au logement, à la scolarité, aux loisirs, à la vie quotidienne, ... Pour ceux dont la famille a pu arriver en Belgique, il n'est pas rare non plus que nous soyons identifiés comme un service ressource par rapport à l'inscription de la fratrie à l'école ou en cours de français, pour le suivi des démarches administratives, ...

Travailler avec des MENA nécessite donc une attention toute particulière. C'est pourquoi notre volonté, dans les années à venir, est de pouvoir continuer à nous former plus spécifiquement autour de cette thématique, afin de continuer à leur offrir un accompagnement adapté et de qualité. Nous pensons que c'est par cet accompagnement humain que nous pourrions aider ces jeunes à traverser les nombreux défis qui les attendent et les aider à s'épanouir quel que soit leur situation.

4.1.4 L'ACCÈS AU SÉJOUR LÉGAL

L'une des raisons pour lesquelles les personnes poussent la porte de notre service concerne les possibilités d'accès au séjour. Beaucoup viennent nous demander par quel moyen ils pourraient avoir « *leurs papiers* » en Belgique. Notre travail consiste alors à accueillir la personne, à examiner sa situation administrative et juridique, à se rendre compte des démarches qui ont déjà été réalisées, à veiller à ce

que la personne comprenne sa situation et à évaluer les possibilités relatives à l'obtention d'un titre de séjour.

Les personnes se présentent dans nos bureaux avec une demande explicite : obtenir des papiers. Il est un fait qu'il n'est pas toujours envisageable d'y répondre favorablement. En conséquence, des frustrations font jour, et ce tant chez les bénéficiaires qui nourrissaient de grands espoirs vis-à-vis de notre service, que chez les travailleurs sociaux qui sont confrontés à une forme d'impuissance. Au-delà des demandes explicites, il est important que nous soyons capables de percevoir les demandes plus subtiles, parfois tacites, qui nous permettent de réaliser un travail d'accompagnement global pour ces personnes.

Nous nous permettons de soulever et d'énumérer, ici, différents aspects du métier d'assistant social du CINL. Tout d'abord, il est fondamental que la personne puisse être accueillie de manière inconditionnelle et puisse bénéficier d'un soutien au sein du service, quelle que soit sa situation administrative et juridique. Cet aspect est très important au vu de la grande précarité et instabilité administrative d'une partie de notre public. En effet, les personnes sans papiers sont parfois mal accueillies par d'autres services et quelquefois mal orientées. Nous désirons apporter un peu de « chaleur » à ces personnes, accueillir l'exclusion si l'on peut dire.

Ensuite, notre mission est d'informer les gens. Encore une fois, les personnes reçoivent des informations de différents acteurs, plus ou moins bien informés, et notre spécialité en droit des étrangers nous permet de donner des informations correctes et précises aux personnes. Par exemple, les gens viennent régulièrement nous dire qu'ils ont entendu dans leur communauté qu'une régularisation de masse était prévue. Il nous est important d'informer les gens que le gouvernement s'est clairement positionné sur cette question : aucune régularisation de ce type n'aura lieu au cours du présent mandat.

A ce sujet, il est évidemment nécessaire que les travailleurs fassent preuve de tact et de compréhension, car les nouvelles ne sont pas forcément faciles à entendre pour les personnes. Nombre d'entre elles viennent, par exemple, nous voir en insistant sur la durée de leur séjour en Belgique (par exemple, 5 ans), de leur activité professionnelle, et désireraient obtenir un accès légal au séjour sur ces bases. Nous devons alors expliquer qu'aucune obtention de séjour n'est prévu par la loi sur cette base.

Les voies d'accès au séjour lorsqu'on se trouve déjà sur le sol belge sont très limitées :

- Demande d'asile : les personnes peuvent demander la protection de la Belgique si elles ont été

persécutées dans leur pays sur base de leur race, leur religion, leur nationalité, leur appartenance à un groupe social ou politique et ne peuvent demander protection à leurs propres autorités (voir infra) ;

- Régularisation médicale : les personnes doivent alors prouver que leur maladie met en jeu leur pronostic vital, mais également que les soins de santé que nécessitent leur état sont inaccessibles au pays d'origine ;
- Régularisation exceptionnelle : L'article 9 bis de la loi de 1980 prévoit que les personnes peuvent demander un séjour sur base de circonstances exceptionnelles. Ces circonstances ne sont pas définies par la loi, et nous remarquons en pratique qu'il est très difficile de prétendre à ce type de régularisation ;
- Regroupement familial : il est possible, lorsque la personne est en couple avec un belge, et sous certaines conditions, de faire une demande de regroupement familial depuis la Belgique.

Donc, notre mission vise l'explication à notre public des différents types d'accès au séjour, et est d'évaluer si oui ou non les personnes reçues entrent dans les critères requis pour prétendre à l'un ou l'autre. En général, l'une ou plusieurs procédures ont été tentées auparavant ou sont en cours. Lorsque des procédures sont en cours, nous nous familiarisons avec celles-ci et veillons à ce que tout ait été fait pour la personne. Si les procédures sont terminées, nous évaluons avec la personne si elle peut prétendre à une nouvelle procédure. S'il y a de nouveaux éléments (une persécution familiale au pays¹³,...), une nouvelle procédure d'asile peut être entamée, par exemple. Nous nous mettons en contact avec les acteurs ayant accompagné la personne dans ses démarches, assistants sociaux, avocats,... et nous réalisons les traductions des dossiers des personnes lorsque ceux-ci sont en néerlandais.

Comme nous l'avons souligné au cœur de la partie concernant l'Asile, il est souvent important de réexpliquer à la personne la situation dans laquelle elle se trouve, ainsi que les raisons d'éventuels refus. Nous trouvons parfois lors de ces discussions de nouveaux arguments avec la personne qui permettraient de commencer une nouvelle procédure. Nous avertissons également la personne au sujet des délais et des complications relatives aux procédures, ainsi que de leurs issues très incertaines. Nous ne voulons surtout pas provoquer de faux espoirs chez des gens qui se trouvent déjà dans une détresse administrative sérieuse.

¹³ Ceci n'est qu'un exemple, la liste de nouveaux éléments est non- exhaustive et singulière. Chaque nouvel élément doit être évalué, et ce avec l'aide de l'avocat ou de notre service.

Deux possibilités s'ouvrent alors à nous. Lorsque nous entrevoyons une possibilité d'accès au séjour pour une personne, nous effectuons différentes démarches afin que la personne soit accompagnée au mieux. Nous travaillons beaucoup avec les avocats, cherchons des rapports décrivant la situation dans les pays d'origines, effectuons différentes recherches afin de mettre toutes les chances du côté de la personne accompagnée. Nous faisons aussi le lien entre les différentes administrations (communes, CPAS, avocats) et la personne.

Malheureusement, dans de nombreuses situations, nous devons annoncer à la personne que toutes les pistes ont déjà été tentées et que nous ne voyons pas actuellement de voie d'accès au séjour légal. Cela demande tout d'abord de traduire en langage simple et compréhensible des procédures souvent très complexes. Ensuite, nous devons travailler avec les gens sur l'acceptation de ce fait : aucun accès au séjour n'est possible ; ainsi que sur leurs frustrations par rapport à cette réalité. Les réactions des gens sont diverses : colère, tristesse, incompréhension, désillusion (face aux concessions réalisées, aux délais d'attente, face aux procédures longues et éreintantes, ...). Nous devons aussi souvent gérer le fait que certains professionnels continuent à susciter l'espoir chez les gens en introduisant des demandes de procédures auxquelles les gens n'auront jamais droit. Ces personnes ont donc toujours un espoir mais nous savons que cet espoir est vain. Et les procédures sont tellement longues que les personnes restent en attente longtemps avant de finalement se voir l'accès au séjour refusé.

Enfin, pour les personnes qui n'ont pas d'accès au séjour légal en Belgique, au-delà du fait que nous offrons un lieu de réconfort et d'écoute concernant leur parcours administratif, nous pouvons également veiller à ce que leurs droits soient respectés. Les personnes ont droit à l'Aide Médicale Urgente fournie par le CPAS. Nous aidons donc les gens à introduire cette demande et veillons à ce qu'ils y aient droit. Nous orientons également les personnes vers différentes aides telles que des aides alimentaires ou abris de jour. Nous sommes toujours également disponibles pour faire le lien entre les personnes et d'autres professionnels qui ne comprendraient pas la situation (écoles, médecins, propriétaires, ...).

4.2 DONNÉES STATISTIQUES

4.2.1 NOMBRE DE DOSSIERS

Dossiers déjà actifs	148 (N) + 72 (L) = 220
Dossiers ouverts du 01/01/2017 au 31/12/2017	146 (N) + 156 (L) = 302
TOTAL	294 (N) + 228 (L) = 522

4.2.2 SITUATION FAMILIALE ET SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PUBLIC

ITEM	CATEGORIE	NOMBRE DE DOSSIERS
SEXE	Hommes	189 (N) + 133 (L) = 322
	Femmes	105 (N) + 95 (L) = 200
COMPOSITION DE MENAGE	Isolé sans enfant	135 (N) + 56 (L) = 191
	Isolé avec enfant	48 (N) + 36 (L) = 84
	Couple sans enfant	34 (N) + 56 (L) = 90
	Couple avec enfant	75 (N) + 59 (L) = 134
	Non encodés et autres	2 (N) + 21 (L) = 23
AGE	- de 18 ans	20 (N) + 5 (L) = 25
	18 - 25 ans	30 (N) + 23 (L) = 53
	26 - 45 ans	195 (N) + 121 (L) = 316
	46 - 65 ans	44 (N) + 18 (L) = 62
	66 et plus	1 (N) + 4 (L) = 5

	Non encodé	4 (N) + 57 (L) = 61
--	------------	---------------------

4.2.3 LES PAYS D'ORIGINE

Les 10 pays d'origine les plus fréquents sont :

1. Afghanistan (36 dossiers)
2. République démocratique du Congo (36 dossiers)
3. Maroc (35 dossiers)
4. Belgique (32 dossiers)
5. Cameroun (29 dossiers)
6. Syrie (22 dossiers)
7. Guinée (21 dossiers)
8. Albanie (20 dossiers)
9. Macédoine (15 dossiers)
10. Togo (15 dossiers)

Le CINL reçoit des personnes belges d'origine ou des étrangers « *devenus* » belges qui font un regroupement familial ou ont un projet de mariage avec quelqu'un d'origine étrangère.

4.2.4 LES DOMAINES D'INTERVENTIONS

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des interventions réalisées par catégorie de problème. Cette liste n'est pas exhaustive car notre base de données a connu plusieurs difficultés techniques importantes. Toutefois, cette liste a l'intérêt de dévoiler les principales tendances.

DOMAINE	NOMBRE D'INTERVENTIONS	POURCENTAGE DES INTERVENTIONS
Matériel et financier	29 (N) + 2 (L) = 31	1,8 %
Logement	24 (N) + 12 (L) = 36	2 %
Sécurité sociale	9 (N) + 6 (L) = 15	0,84 %
CPAS	54 (N) + 28 (L) = 82	4,6 %

Emploi	23 (N) + 21 (L) = 44	2,5 %
Jeunesse/Scolaire	22 (N) + 18 (L) = 40	2,2 %
Questions administratives	10 (N) + 14 (L) = 24	1,4 %
Justice	19 (N) + 14 (L) = 33	1,8 %
Liens familiaux et sociaux	16 (N) + 32 (L) = 48	2,7 %
Santé	13 (N) + 16 (L) = 29	1,6 %
Vie quotidienne	21 (N) + 2 (L) = 23	1,3 %
Culture et loisirs	3 (N) + 1 (L) = 4	0,22 %
Droit des étrangers	644 (N) + 725 (L) = 1369	78,29 %
Energie	2 (N) + 3 (L) = 5	0,28 %
TOTAL	889 + 894 = 1783	100%

Ce tableau représente de manière assez fidèle la nature du travail réalisé au CINL, soit un service social spécialisé en droit des étrangers qui garde une dimension généraliste dans son approche de la personne.

4.3 LE TRAVAIL EN PARTENARIAT

4.3.1 AU NIVEAU FÉDÉRAL, RÉGIONAL ET COMMUNAUTAIRE

Pour mener à bien ses missions dans l'accompagnement social des migrants, le CINL travaille en étroite collaboration avec différentes organisations :

CARITAS	Collaboration dans l'accompagnement des migrants, en particulier dans les processus d'intégration des réfugiés reconnus ou de retours volontaires.
MYRIA Centre Fédéral Migration	Travail en réseau sur les questions relatives au regroupement familial et à l'asile.
Organisation Internationale des Migrations (OIM).	Collaboration dans le cadre des retours volontaires.
Med'Immigrant	Collaboration dans l'accompagnement des usagers pour les questions médicales.
Intact ASBL	Collaboration dans l'accompagnement des usagers pour des questions relatives à l'excision, aux mutilations génitales féminines et aux mariages forcés.
Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers (CIRE)	Collaboration dans l'accompagnement des usagers, notamment sur les questions de détention en centre fermé et sur les mesures d'éloignement.
Service Tracing de la Croix-Rouge	Collaboration dans le cadre des démarches de regroupement familial.

4.3.2 AU NIVEAU PROVINCIAL

Dans les provinces de Namur et du Luxembourg, notre association est l'une des seules à offrir un accompagnement personnalisé, spécialisé et adapté aux personnes migrantes pour toutes les questions relatives à leur situation administrative et à leur quotidien sur le territoire belge.

C'est d'ailleurs à ce titre que de nombreuses associations font régulièrement appel à nos services pour nous poser des questions juridiques précises ou, dans d'autres cas, pour nous demander de recevoir une personne afin que nous puissions l'accompagner dans ses démarches administratives.

Au-delà de ces collaborations de travail direct, le CINL est également impliqué dans différents réseaux associatifs propres à chaque territoire.

En province de Namur

Le service social du CINL travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires : le relais santé, la coordination Sida assuétude, Médecin du monde, le Centre d'Action Laïque, la Clinique de l'Exil, les hôpitaux (notamment Mont-Godinne, Saint-Luc et le CHR), les CPAS, le Centre de Guidance des balances, les maisons médicales (Bomel, la Plante, des Balances), le Relais Social Urbain, le SETIS, le Nouveau Saint-Servais, les Resto du cœur, ...

Trois partenaires méritent une attention plus soutenue :

Le Centre de Service Social de Namur	Collaboration dans l'accompagnement des usagers.
Centre d'Action Interculturelle	<p>Le CAI est un partenaire clef. Grâce à l'organisation de plateformes, le CINL peut rencontrer les divers acteurs présents et actifs dans notre secteur. Des formations sont également proposées aux travailleurs sociaux. De nombreux contacts sont pris entre l'équipe du parcours d'accueil du CAI et les assistants sociaux du CINL en ce qui concerne l'orientation des personnes soumises au parcours d'intégration ainsi que pour toutes les questions relatives à l'équivalence de diplômes.</p> <p>En 2017, le CINL a participé au groupe de travail traitant de l'aide médicale urgente, groupe de travail coordonné par la province de Namur et le CAI.</p>
La Ville de Namur	<p>Les collaborations avec la Ville de Namur sont également précieuses, tant au niveau du service population que du service de cohésion sociale.</p> <p>En outre, le CINL a rejoint le groupe réseau du « <i>Conseil Consultatif du Social</i> », nouvellement appelé « <i>Plateforme namuroise du social</i> ».</p>

En province de Luxembourg

Le CINL travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires dans l'accompagnement des personnes, notamment avec les travailleurs sociaux des CPAS et des ILA, avec le SETIS, Infor Jeunes à Arlon, Lire et Ecrire, le centre d'Action Laïque, les Centres d'accueil Fedasil et Croix-Rouge, ...

Trois partenaires méritent une attention particulière :

Le CRILUX	Le CRILUX est un partenaire clef avec lequel le CINL entretient de nombreuses collaborations, que ce soit en termes de contact avec les autres associations du secteur, de formation du personnel ou de suivi dans l'accompagnement des bénéficiaires (via les bureaux d'accueil).
La COLUXAM (Coordination Luxembourgeoise sur l'Asile et les Migrations)	Plate-forme d'associations et de citoyens qui développent des actions communes de sensibilisation du grand public et d'interpellation politique sur les questions d'asile et de migrations.
La COLUPA (Coordination Luxembourgeoise pour la Paix)	Plate-forme d'associations et de citoyens qui met en place des actions sur des thèmes tels que la mondialisation, les relations nord/sud, ...

5 LE SERVICE PSYCHOLOGIQUE

5.1 LE SERVICE PSYCHOLOGIQUE, CONTEXTUALISATION ET DÉMARCHE

Notre consultation psychologique s'est développée suite à la volonté de proposer un service spécialisé pour les personnes migrantes sur le territoire luxembourgeois. Grâce à un appel aux Fonds Européens pour les Réfugiés, ce projet a pu être mis en place. Au mois d'août 2014, le service psychologique est donc né, permettant au CINL d'offrir un accompagnement pluridisciplinaire alliant à la fois travail social et travail psychologique. Depuis son ouverture, le service psychologique est en constante évolution. En 2016, une seconde psychologue a rejoint l'équipe et un troisième lieu de consultation a vu le jour à Arlon. Ainsi, au cours de l'année 2017, deux psychologues ont assuré les consultations au sein des trois antennes du Luxembourg, à savoir Marche-en-Famenne, Bertrix et Arlon.

5.2 DESCRIPTION DU PROJET

Au sein du service psychologique, il nous semble important de pouvoir nous adapter à la spécificité de la personne qui nous fait face. A cet égard, l'aide apportée en séances par les psychologues trouve ses racines à travers différents cadres référentiels.

Tout d'abord, la clinique avec les personnes migrantes est différente de la clinique classique puisqu'elle s'adresse à un public de cultures différentes. Un premier paradigme sur lequel repose notre travail est donc celui de l'ethnopsychiatrie. Celui-ci consiste à comprendre et à soigner le psychisme humain au travers de la culture, propre à chaque personne.

Les prises en charge s'articulent également sur le postulat de la clinique de l'exil. Ce dernier vise à prendre en considération tous les traumatismes, souffrances psychiques et événements de vie à travers les différentes périodes et parcours de vie. En effet, il est possible qu'en plus des souffrances et traumatismes prémigratoires (tortures, violences organisées, guerres, deuils, ...) s'ajoutent des souffrances liées au danger du trajet migratoire ou aux obstacles relatifs à l'intégration au sein du pays d'accueil (perte de statut, séparations, précarités multiples, ...). Un travail sur le parcours de vie peut alors être amorcé afin d'aider les personnes à retrouver une certaine paix par rapport à leur vécu. Un troisième paradigme est celui de la clinique des troubles traumatiques. Suite à un événement traumatique, la personne peut développer divers symptômes traumatiques. Dans le cas où le traumatisme n'est pas découvert et pris en charge, un syndrome de stress post-traumatique (PTSD)

peut apparaître. La blessure psychique engendrée par l'événement traumatique peut alors altérer considérablement la vie quotidienne de la personne et durer des années. Au cours des consultations, les psychologues sont attentifs à ces symptômes afin de fournir une prise en charge adaptée. Enfin, avant tout chose, notre clinique se veut être une clinique du lien. Bien souvent, la population que nous rencontrons en consultation a vécu des expériences de déshumanisation. Dès lors, les psychologues accordent une attention toute particulière à l'accueil réservé à ces personnes, au fait de leur redonner une place et d'établir un lien de confiance avec elles, et de progressivement les amener à rentrer à nouveau en contact avec l'humanité, « réhumaniser » les rapports au monde qu'ont ces personnes en souffrance traumatique.

En vue de vous donner un aperçu de notre travail, nous partageons un exemple de prise en charge :

Lors de la Guerre du Kosovo (1998-1999), Madame X a subi de mauvais traitements. Actuellement, elle reste profondément marquée tant corporellement que psychiquement par cette période. Elle souffre d'un syndrome de stress post-traumatique qui s'accompagne d'une dépression sévère avec idéations suicidaires. La simple vue de personnes vêtues d'un uniforme la ramène aux souvenirs traumatisants du passé et engendre chez elle une peur viscérale. Aux événements antérieurs s'ajoute également la douleur engendrée par la situation d'illégalité et de précarité vécue par la famille en Belgique. Durant 11 ans, Madame X a dû garder secret les sévices subis au pays, en raison des normes culturelles albanaises.

Dans un premier temps, le travail effectué avec Madame X a été un travail d'écoute et de soutien. L'espace thérapeutique lui a offert un espace de parole où elle a pu déposer ses souffrances. La mise en mot des blessures peut être réellement libératrice pour les personnes. La technique de relaxation a été proposée à Madame afin de lui permettre de se reconnecter à son enveloppe corporelle et de diminuer le stress lié aux reviviscences. Un travail de réflexion sur ses valeurs profondes et ce qui l'anime a aussi été amorcé afin de l'aider à retrouver du sens et le désir de continuer à vivre.

La population clinique prise en charge par le service psychologique en 2017 est similaire à celle de l'année 2016. A nouveau, les troubles traumatiques ou de syndrome de stress post-traumatique sont prépondérants. La plupart des personnes suivies souffraient des symptômes suivants : flash-back des événements vécus, conduites d'évitement de pensées et des facteurs remémorant le traumatisme, agissements soudains, détresse psychique intense, réactivité physiologique lors de l'exposition à des indices rappelant l'événement, ... Le public cible provenait également majoritairement des mêmes zones sinistrées que l'an dernier, à savoir l'Irak et l'Afghanistan.

Dans certaines cultures, la parole n'est pas le moyen le plus aisé pour se raconter ou raconter son vécu. Si la relation thérapeutique est essentiellement centrée sur la parole, les psychologues veillent néanmoins à s'adapter et peuvent moduler les prises en charge. C'est ainsi que d'autres canaux de communication peuvent être proposés aux personnes via divers médiums thérapeutiques (expression corporelle, pictogramme, exercices de thérapie cognitivo-comportementale, expression artistique, ...) afin de permettre à chacun de déposer ses souffrances. De même, il est primordial d'offrir la possibilité aux personnes de s'exprimer dans leur langue maternelle. Une collaboration avec le service d'interprétariat wallon (Sétis) permet de proposer la présence d'un interprète lors des entretiens. Ainsi, l'expression, l'appropriation et la prise de distanciation face aux événements vécus se voient dès lors facilitées et sont plus compréhensibles.

Au sein des diverses antennes, des consultations individuelles ont été offertes. Des rencontres familiales y ont également pris place de manière plus sporadique en vue d'assurer une meilleure prise en charge de ces suivis individuels. Les consultations ont lieu sur rendez-vous et oscillent entre 2 et 3 rencontres par mois, suivant le nombre de demandes et les conditions imposées par les structures d'accueil. En fonction de leurs disponibilités et de leurs ressources, les personnes abordent des sujets variés. Les psychologues suivent le récit des patients en veillant à ce que l'espace thérapeutique reste un espace de parole libre et ouvert. Dans cet espace, toutes les souffrances peuvent se dire : les expériences traumatiques, les difficultés d'adaptation, les bouleversements familiaux ainsi que les souffrances relatives aux situations juridiques, administratives et sociales.

Afin d'assurer la meilleure prise en charge possible, le service psychologique travaille en partenariat. En fonction des besoins, demandes et attentes des personnes, celles-ci peuvent être réorientées. Les psychologues proposent régulièrement aux personnes de rencontrer le service social du CINL lorsqu'une aide juridique, sociale ou administrative se fait ressentir.

5.3 LE SOUTIEN AU RÉSEAU

En 2017, le CINL a organisé la formation « *Dépasser la survie et se remettre à vivre* » sur le psycho-traumatisme, en collaboration avec le Crilux. Cette formation était proposée aux acteurs sociaux de la province de Luxembourg travaillant avec le public migrant. Deux interlocuteurs de choix ont animé cette journée : Etienne Vermeiren, psychologue clinicien, spécialiste de la prise en charge des traumatismes et Jacques Roisin, psychanalyste et professeur à l'université de Louvain-la-Neuve, spécialiste des questions traumatiques. Cette formation a eu lieu le 25 avril 2017 à Marche-en-Famenne.

Dans le cadre de notre collaboration avec le CrésAm, nous avons proposé une formation aux professeurs de classe Daspa de la région namuroise : « *Enfants en exil : souffrance et scolarité, quelques repères pour les enseignants* ». Cette formation s’est déroulée à Namur le 27 novembre 2017 et était donnée en binôme par une psychologue du CINL et une psychologue de la clinique de l’exil.

5.4 DONNÉES STATISTIQUES

En 2017, le service psychologique a reçu 77 personnes en consultations psychologiques individuelles, de couples ou de familles. Au total, 420 heures de consultations ont été comptabilisées pour l’ensemble de l’année.

La nature de la démarche était orientée dans 95% des cas. Les envoyeurs principaux sont : les centres d’accueil et les initiatives locales d’accueil (77%), les écoles (7%), les services de santé mentale (4%).

5.4.1 LE NOMBRE DE SUIVIS

Nombre de suivis	
Individuel Adulte	60
Individuel Enfant/Adolescent	11
Couples	2
Familles	1
Total	74

5.4.2 LE GENRE

Sexe	
Femmes	37
Hommes	40
Total	77

5.4.3 PAYS D'ORIGINE

Les 5 pays d'origine les plus fréquents sont :

1. Afghanistan (18 dossiers)
2. Irak (10 dossiers)
3. Palestine (7 dossiers)
4. Cameroun (5 dossiers)
5. Syrie (5 dossiers)

5.4.4 INFORMATIONS DIVERSES

Etat civil	
Célibataire	36
Marié	32
Cohabitant légal	1
Séparé	4
Divorcé	2
Veuf	1
Inconnu	1

Situation de vie	
Seul	37
Seul avec enfant(s)	9

En couple	1
En couple avec un/des enfant(s)	18
Chez les parents	8
Autres	4

Lieu de résidence en fonction des arrondissements judiciaires	
Arlon	15
Dinant	10
Marche-en-Famenne	22
Neufchâteau	29
Autres	11

5.5 LES PARTENAIRES

5.5.1 AU NIVEAU FÉDÉRAL, RÉGIONAL ET COMMUNAUTAIRE :

En vue de mener à bien ses missions dans l'accompagnement psychothérapeutique des migrants, le CINL travaille en collaboration étroite avec différents organismes :

CRéSaM	Concertation et coordination de la réflexion et de l'harmonisation des pratiques des initiatives
--------	--

	spécifiques Exil. Soutien méthodologique (voir supra).
Clinique de l'Exil	Réflexion et harmonisation commune des pratiques des initiatives spécifiques Exil. Soutien méthodologique.
Santé en Exil	Réflexion et harmonisation commune des pratiques des initiatives spécifiques Exil. Soutien méthodologique.
Tabane	Réflexion et harmonisation commune des pratiques des initiatives spécifiques Exil. Soutien méthodologique.
Espace 28	Réflexion et harmonisation commune des pratiques des initiatives spécifiques Exil. Soutien méthodologique.
Sémaphore	Réflexion et harmonisation commune des pratiques des initiatives spécifiques Exil. Soutien méthodologique.
Le Service d'Interprétariat Wallon (Sétis)	Service de traduction, inclusion de l'interprète dans la rencontre thérapeutique.
Caritas	Soutien et collaboration dans l'accompagnement des migrants, en particulier dans les processus d'intégration des réfugiés reconnus ou en ressettlement (réinstallation d'un public migrant vulnérable).
Intact ASBL	Collaboration dans l'accompagnement des femmes ayant subi une mutilation génitale féminine ou ayant été mariée de force. Appui au niveau des procédures.
Gams ASBL	Collaboration dans l'accompagnement des femmes ayant subi une mutilation génitale féminine ou ayant été mariées de force.
Eléa	Equipe de liaison et d'accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés

Séminaires ethnopsychiatriques de Chapelle-aux-Champs	Soutien méthodologique et théorique
---	-------------------------------------

5.5.2 AU NIVEAU PROVINCIAL :

En province de Luxembourg, notre association est la seule qui propose un accompagnement psychologique personnalisé, spécialisé et adapté aux problématiques que rencontrent ou vivent les personnes migrantes.

Le Centre Régional d'Intégration de la province de Luxembourg (Crilux)	Le Crilux est un partenaire clé avec lequel diverses collaborations sont dénombrées. Cependant, elles se sont surtout cristallisées autour de projets de formations et de sensibilisation à la prise en charge en santé mentale de personnes migrantes destinées au acteurs sociaux de la province.
Plateforme de concertation en santé mentale de la province de Luxembourg (PsyRélux)	Le CINL participe activement aux réunions et conférences proposées par la plateforme de concertation en santé mentale.
Fonction 1, réseau 107, PsyRélux	Le CINL participe activement aux réunions et rencontres de la fonction 1 mise en place en province de Luxembourg dans le cadre de la réforme 107.
Le centre culturel de Bertrix	En collaboration avec le centre culturel de Bertrix, le service psychologique a pris part à la quinzaine interculturelle organisée en mai 2017.

Un travail de réseau est nécessaire pour que chaque acteur en santé mentale en province de Luxembourg ait connaissance de notre service. En 2017, plusieurs rencontres interservices ont été organisées (avec les équipes mobiles, le service de liaison de la clinique d'Arlon, avec des psychologues indépendants de la province, des services de santé mentale, des CPAS, ...). Il est toujours aussi nécessaire, actuellement, de se faire connaître et de développer des collaborations avec les acteurs du secteur psychosocial de la province. Nous pouvons noter également notre collaboration étroite avec les centres d'accueil Croix-Rouge de Sainte-Ode, de Stockem, et celui d'Herbeumont jusqu'en décembre 2017, ainsi que celle avec le centre Fedasil de Sugny.

5.5.3 ACCOMPAGNEMENT ET SUPERVISION :

Le CINL prévoit pour ses travailleurs psychologues une supervision avec Etienne Vermeiren toutes les six semaines afin qu'ils puissent discuter de leur pratique clinique et la faire évoluer. Les supervisions sont un espace de parole constructif où les psychologues peuvent déposer les difficultés relatives à leurs prises en charge. Des cas cliniques sont exposés et discutés.

Au travers de la réflexion dynamique, les psychologues s'approprient de nouvelles idées, concepts et outils afin d'améliorer leur pratique et de se sentir plus à même à exercer correctement leur travail.

5.5.4 LA CONCERTATION EXIL :

Depuis mai 2016, avec le soutien de la Région Wallonne et de la Fondation Roi Baudoin, se tient une Concertation Wallonne nommée « Exil et Santé mentale » réunissant les 6 équipes spécialisées du territoire (*Santé en Exil, Tabane, Clinique de l'Exil, Sémaphore, CINL et Espace 28*). Le CRéSaM (Centre de Référence en Santé Mentale, asbl), en tant que coordinateur de l'instance, veille à répondre aux missions transversales de cette Concertation, à savoir :

- 1) Identifier les problématiques rencontrées :
 - par le secteur de l'accompagnement psychosocial des personnes étrangères et d'origine étrangère en Région wallonne en général,
 - par les 6 équipes spécialisées subventionnées par la Région wallonne en particulier ;
- 2) Veiller à la cohérence transversale des dispositifs de soins en santé mentale pour les personnes étrangères ou d'origine étrangère en Wallonie ;
- 3) Poursuivre la concertation entre les 6 équipes spécialisées en vue de développer des positions communes pour répondre aux problématiques identifiées ;
- 4) Faciliter la circulation d'informations concernant le secteur ;
- 5) Stimuler le partage d'idées, de méthodes de travail et d'expériences au profit de tous ses membres au regard des missions de ses membres ;
- 6) Travailler à l'élaboration d'outils communs en matière de recueil de données, d'évaluation, etc ;
- 7) Veiller à la formation continue de ses membres.

Afin d'approfondir les connaissances relatives aux problématiques rencontrées par les migrants en Wallonie, les missions de cette concertation sont complétées par une recherche exploratoire.

La première intitulée : « *Migrants et accessibilité aux soins en santé mentale : Besoins, ressources et obstacles – Comment améliorer l’accessibilité aux soins en santé mentale pour le public migrant en Région wallonne ?* » a été réalisée en 2016-2017. La seconde qui prend court en 2017-2018 s’attache à mettre en lumière les ressources mobilisées par les mineurs étrangers non accompagnés lorsqu’ils rencontrent des difficultés d’ordre psychologiques.

Sur base des *points d’attention* identifiés dans le cadre de ce volet recherche, des pistes d’actions ont été/sont mises en lumière selon différents axes de travail. Ces pistes sont alors étudiées et mise en œuvre dans le cadre de la Concertation.

Pour répondre aux missions transversales susmentionnées, différentes initiatives ont vu le jour :

- Des réunions de concertation d’une journée se tiennent à Namur tous les deux mois avec des représentants de l’ensemble des équipes. Les échanges lors de ces journées permettent de connaître les difficultés rencontrées au quotidien, les évolutions sur le terrain (fermeture/ouverture de centre d’accueil), les nouvelles initiatives, etc ;
- Des rencontres avec des personnes clés du secteur afin de faire connaître la Concertation, créer des synergies et mieux connaître les différentes initiatives existantes ;
- Un séminaire « Accompagner l’Exil » à destination des travailleurs des services de santé mentale généralistes a eu lieu le 20 avril 2017. Celui-ci a été initié et pensé au sein de la Concertation. Lors de cette journée, il était souhaité que les services de santé mentale généralistes puissent améliorer leurs outils, affiner leurs ressources, échanger sur leurs expériences et faire connaissance avec les équipes « Exil ». Les interventions, animées par trois duos réunissant des intervenants de deux équipes différentes, développaient trois thèmes centraux de la clinique transculturelle :
 - La place du contexte sociojuridique dans la clinique ;
 - Quelques notions concernant la clinique de l’exil, le trauma et la rencontre de deux cultures ;
 - La consultation thérapeutique avec interprète.
- Un séminaire à destination des travailleurs des 6 équipes spécialisées a été donné le 23 mai 2017 et a eu comme thème « *l’articulation entre l’accompagnement individuel et le travail communautaire avec des personnes étrangères ou d’origine étrangère* ». Les objectifs poursuivis étaient de :

- Mener une réflexion collective et participative ;
 - Améliorer les connaissances réciproques (interpersonnelles, des modes de fonctionnement et de prise en charge des services présents) ;
 - Améliorer ses connaissances théoriques et de mise en pratique .
- Des rencontres avec le Sétis Wallon ont eu lieu. Lors de cette première année de Concertation, trois points ont été mis à l'ordre du jour :
- Améliorer la facilité et la fluidité des prises de rendez-vous et du système de facturation car ces tâches prennent beaucoup de temps aux équipes exil ;
 - Améliorer la formation des interprètes. Le programme convenu pour cette journée du 20 juin se déroulait en deux temps distincts :
 - Une matinée consacrée à apporter un éclairage généraliste sur la santé mentale.
 - Un après-midi consacré à des séances d'intervision organisées en 3 ateliers (Hainaut/Namur -Luxembourg/Liège- Verviers) afin de créer des groupes de travail entre intervenants et interprètes travaillant régulièrement ensemble.
 - Mettre en place un temps d'échange entre les interprètes en santé mentale et les intervenants psycho-sociaux des équipes exil.
- Création et mise à disposition d'un outil commun d'encodage des données relatives aux consultants des équipes « Exil » ;
- Répondre à des appels à projets de manière concertée afin de se donner d'autres moyens pour remplir les missions de la Concertation (Interreg, Fedasil 2017, FAMI 25). Grâce au soutien de Fedasil, 3 journées de formations décentralisées à destination des enseignants en DASPA (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation pour élèves Primo-Arrivant) ont eu lieu les 20, 23 et 27 novembre.

6 GESTION DU PERSONNEL

6.1 LA GESTION D'ÉQUIPE

La gestion du personnel est quotidienne, au travers de coups de fil ou de rencontres (de services, de projets, ...). Tous les quinze jours des réunions d'équipe sont organisées, et ce le mercredi, où les matinées sont consacrées à la vie du service, à sa logistique, aux problématiques rencontrées et à l'agenda. Ces réunions permettent également de construire et de poursuivre la complémentarité de notre association, de créer des liens entre les services.

La coordination est disponible, chaque travailleur est libre de s'adresser à elle à tout moment.

De même, la convention passée avec le Centre de Service Social de Namur (CSSN) implique des réunions régulières. En cours d'année, plusieurs réunions d'équipe interservices (CINL-CSSN) ont été organisées afin de renforcer notre collaboration dans le suivi des dossiers. Des réunions du comité de pilotage entre les directions du CSSN et le CINL sont également tenues régulièrement afin d'évaluer l'organisation globale du travail.

6.2 LA FORMATION CONTINUE ET LA SUPERVISION D'ÉQUIPE

La formation des travailleurs est un point essentiel au sein du CINL pour pouvoir poursuivre adéquatement nos missions. La législation concernant le droit des étrangers est complexe et sujette à de multiples changements. Il est donc impératif pour l'équipe sociale de s'informer continuellement à ce sujet. D'autre part, la difficulté réelle relevant de la gestion de situations humaines particulièrement lourdes dans un contexte interculturel doit pouvoir être exprimée et travaillée. C'est en ces points que nous pensons qu'il est primordial que les travailleurs bénéficient d'un accompagnement.

Depuis 2011, notre équipe est donc suivie par un superviseur extérieur. En 2017, Magali Huret, psychologue, a rencontré l'équipe au cours de 8 séances. Par ailleurs, comme le tableau ci-dessous en atteste, le CINL confère une grande importance à la formation externe et continue de son personnel.

L'année 2017 a laissé place à de nouveaux travailleurs sociaux. Nous avons donc accueilli deux nouvelles personnes au sein de notre équipe. Ils ont donc dû suivre une formation soutenue en droit des étrangers, ce qui explique que le nombre d'heures de formation est élevé cette année.

Intitulé de la formation	Nombre de travailleurs	Durée de la formation	Total heures formation
« Etrangers et soin de santé » (Droits quotidiens)	2	2 x 7h00	14h00
« Les européens et les résidents longue durée » (Droits quotidiens)	1	7h00	7h00
« Les aides du CPAS pour les étrangers » (Droits quotidiens)	2	2 x 7h00	14h00

« Dépasser la survie et se remettre à vivre » (CINL-Crilux)	3	3 x 6h30	19h30
« Je construis le budget annuel de ma structure » (Boutique de gestion)	1	6h30	6h30
« Asile et regroupement familial » (interview ADDE)	3	3 x 3h00	9h00
« Le travail communautaire » (Crésam – Appartenances)	5	5 x 6h00	30h00
« Le droit des étrangers » (Crilux)	3	3 x 6h30	19h30
« Actualités en droit des étrangers » (ADDE)	3	3 x 6h30	19h30
« Je décrypte les fiches de paie et établis le budget de salaire »	1	6h30	6h30
« Le fonctionnement d'une asbl » (Ideji)	1	2 x 6h30	13h00
« L'asile et les questions d'état civil » (interview ADDE)	3	3 x 3h00	9h00
« Être soignant en contexte interculturel » (CAI)	1	3 x 6h00	18h00
« Regroupement familial et violences conjugales : au-delà de la double peine » (Picardie Laïque)	2	2 x 5h00	10h00
« Le droit au travail des étrangers » (Crilux)	2	2 x 6h00	12h00
« La comptabilité double » (Boutique de gestion)	1	2 x 6h00	12h00

Formation complète en droit des étrangers (ADDE)	2	35h00	70h00
« Formation à l'immigration économique » (UCL)	2	6h30	13h00
« Sensibilisation à l'ethnopsychiatrie » (Ligue de l'enseignement)	1	2 x 7h00	14h00
« Actualités et perspectives de l'immigration en Europe » (CAI)	3	1h30	4h30

Total général	321 heures
----------------------	-------------------

7 PISTES D'ACTION ET CONCLUSION

Pour l'année 2018, les ambitions du CINL sont nombreuses. En ce qui concerne le service social, une des volontés premières est de développer des activités collectives pour répondre aux besoins et demandes de notre public de créer du lien et rompre l'isolement. Il est actuellement débattu que le CINL puisse proposer une rencontre collective par mois. Nous espérons pouvoir mettre en œuvre ce projet. De plus, nous désirons stimuler les contacts entre personnes bénéficiaires au sein de nos salles d'attente en proposant des médiums favorisant les échanges. Des séances d'informations collectives concernant le droit des étrangers et les possibilités d'accès au séjour seront également à nouveaux organisées.

Du côté du service psychologique, en 2018, nous allons à nouveau proposer des ateliers thérapeutiques, par cycles et sur diverses thématiques, afin que notre public puisse venir y puiser des ressources importantes pour lui. Nous allons organiser des formations à destination des professionnels de la santé mentale de la province de Luxembourg, notamment celle prévue le 14 juin : « Tout un projet - Accompagnement psycho-social des mineurs étrangers non-accompagnés : accueil, tutorat et mise en autonomie et prise en charge psychologique individuelle et communautaire ». Au mois de septembre, l'équipe de psychologues lancera également des interventions pour professionnels du secteur de la santé mentale afin de les accompagner dans leur travail quotidien avec le public migrant et de pouvoir, l'un et l'autre, enrichir les pratiques cliniques.

Le CINL continuera à porter une attention particulière à la formation continue de ses travailleurs. A cette fin, diverses rencontres sont déjà envisagées, notamment avec Mentor-Escale pour soutenir nos accompagnements avec les MENA. Comme nous l'avons souligné, ce jeune public est un public fragilisé, qui demande un accompagnement de proximité, réactif et créatif.

Nous continuerons à poursuivre nos missions avec ferveur bien qu'au sein de nos consultations psychologiques et de nos rencontres sociales, nous sommes constamment plongés dans les affres de la guerre, au cœur de problématiques identitaires, dans les nœuds de la grande précarité, au sein de questionnements relatifs à la survie ; nous faisons face au désenchantement, à la perte d'espoir. Nous ressentons la peur que notre public peut vivre du fait de sa position de migrant. Dès lors, nous tentons d'être un lien, le lien, entre la nouvelle société d'accueil et le bagage socio-émotionnel qu'ils portent en eux suite à leur exil. Notre travail, au-delà des prises en charge administratives spécialisées en droit des étrangers, est de permettre à nos bénéficiaires de trouver un peu de confort, de réconfort, au sein du pays d'accueil, de pouvoir, au fur et à mesure, être en paix vis-à-vis de leur Histoire et poser des choix éclairés en toute connaissance de cause.

Notre mission relative à l'information, donner à toute personne les clés et les balises nécessaires à la compréhension de leur situation, est primordiale et c'est avec détermination et dynamisme que nous nous attelons sans cesse, avec souplesse et inventivité, à méditer sur ces réalités. Nos bénéficiaires n'ont souvent pas connaissance du système qui les entoure et au sein duquel ils doivent poser des choix. Ce travail se complexifie car il est intimement lié aux évolutions législatives qui restreignent fortement les voies d'accès au séjour légal.

D'un point de vue plus général, l'année 2017, a été rythmée, au sein de notre secteur, par des dynamiques paradoxales. Certaines plus positives, d'autres plus négatives voire, de notre prisme, effrayantes.

Ce que nous souhaitons mettre en lumière aujourd'hui, tout en gardant à l'esprit les dérives et les restrictions législatives, ce sont les initiatives citoyennes qui se mobilisent depuis plusieurs années pour l'accueil et l'intégration des personnes vivant une situation d'exil. C'est un élan de solidarité, un vivier humaniste, qui nous renforce dans nos convictions : offrir un accueil digne à toute personne, lui conférer à nouveau une place légitime en tant qu'être humain, en tant qu'être de droit.

En tant qu'association, nous estimons avoir un rôle à prendre afin de promouvoir la dignité humaine dans nos pratiques, ainsi que les droits fondamentaux de tout un chacun. Nous sommes interpellés par

de nombreux projets de lois en cours¹⁴ ou déjà votés¹⁵ qui portent atteinte à l'essence même de cette dignité.

Nous pensons qu'il est nécessaire de pouvoir répondre, au-delà du travail récurrent effectué par nos services, aux nouveaux défis posés par l'intégration des personnes migrantes, et ce, au travers d'actions de sensibilisation, d'information et d'activités multiples favorisant la mixité sociale. C'est ainsi que nous débutons l'année 2018, remplis de défis et d'espoir.

¹⁴ Par exemple, la réforme sur la reconnaissance de paternité.

¹⁵ Notamment la réforme sur l'asile autorisant les officiers de protections du CGRA (instance qui examine les demandes d'asile et émet la reconnaissance du statut de réfugié) de pouvoir avoir accès aux téléphones portables et aux ordinateurs des candidats réfugiés.